

1^{er} TOURNOI RAPIDE D'ECHECS DE LA TOUR DE NEAUFLES RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1

Le club d'échecs LES TEMPLIERS DE L'ECHIQUIER DU VEXIN S27017 organise le 1^{er} tournoi rapide d'échecs de la Tour de Neaufles le dimanche 27 avril 2025, à la Salle des Fêtes de Neaufles Saint-Martin, 19 rue Saint-Martin.

ARTICLE 2 RÈGLES DU JEU

Le tournoi comporte 7 rondes et se déroule selon les règles du jeu d'échecs de la FIDE, jeu rapide (Livre de l'Arbitre 1^{er} janvier 2025).

L'annexe A : « Parties en cadences rapide » et l'article A5 s'appliquent.

Le tournoi est homologué Rapide Mai 2025 par la Fédération Française des Échecs, homologation délivrée par M. Erick Mouret, n°67390.

Tous les participants français devront être licenciés (A ou B) à la F.F.E. pour la saison 2024-2025

Les appariements se font au Système Suisse intégral, à l'aide du logiciel de la F.F.E, le programme PAPI version 3.3.8 d'Erick Mouret. Le classement des joueurs est le dernier classement **ELO RAPIDE FIDE ou FFE**. Pour ceux qui n'ont pas de classement rapide, le dernier classement FIDE sera utilisé ou, à défaut, un autre classement (ELO national).

Les joueurs n'ayant jamais eu de classement reçoivent une estimation (valeur se terminant par le chiffre 9).

ARTICLE 3 CADENCE

Fischer : 15 minutes + 5 secondes par coup.

ARTICLE 4 HORAIRES

Accueil et vérification des licences de 8 h 30 à 9 h 45.

Clôture des inscriptions à 9 h 45.

Lancement de la première ronde : 10 h

Lancement de la quatrième ronde : 14 h

Remise des prix vers 18 h.

ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTION

Seniors, S50 (Seniors Plus) et S65 (Vétérans), nés en 2004 et avant : **20 €**

U12, U14, U16, U18 et U20 (nés entre 2005 et 2014) : **12 €**

U8 et U10 (nés en 2015 et après) : **10 €**

ARTICLE 6 LES PRIX

Le premier prix est de 350 €.

70% des droits d'inscription seront reversés en prix.

La liste officielle des prix sera affichée avant la quatrième ronde.

Les prix sont non cumulables et distribués dans l'ordre du classement :
une place ↔ un prix, pas de partage des prix.

ARTICLE 7 DÉPARTAGE DES EX AEQUO

En cas d'égalité au nombre de points, le départage des ex aequo sera effectué, dans l'ordre, par:

1°) le cumulatif: somme des cumuls obtenus à l'issue de chaque ronde;

2°) le Buchholz: somme des scores ajustés des adversaires;

3°) départage à la performance.

ARTICLE 8 ARBITRAGE

L'arbitre est M. Sylvain Renard E06594 (Arbitre Fédéral Open 1).

ARTICLE 9

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre : Sylvain Renard